

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n°2017/240
Séance du 30 mai 2017

**AVIS DU STIF SUR LE SERVICE PUBLIC
DE LOCATION DE BICYCLETTES EN LIBRE SERVICE
DENOMMÉ VELIB'**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le rapport n°2017/240 ;
- VU** l'avis de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 23 mai 2017 ;
- VU** la saisine du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, en date du 16 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : est favorable au développement des mobilités douces par des services publics de location de bicyclettes en libre service et prend acte les éléments fournis par le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole.


ARTICLE 2 : regrette que le dispositif Vélib' ne puisse être ouvert à toutes les collectivités d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : demande au directeur général de proposer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique à portée régionale qui sera complémentaire au dispositif Vélib.

Le STIF examinera la possibilité d'intégrer, dans les documents de la consultation, des clauses de proximité d'implantations industrielles permettant de satisfaire favorablement aux conditions d'exécution du marché.

ARTICLE 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée, mise en ligne et publiée au recueil des actes administratifs du STIF.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Valérie PECRESSE